



C.S.M.E

Randonnée Pédestre

www.randeaubonne.fr



BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL

À retourner à :

Annie GIUDICI
11, Rue Ernest Renan
95600 EAUBONNE

Cotisation saison 2019-2020

Valable du 01/09/2019 au 31/12/2020

Licence I.R.A. (R.C. et accidents corporels)	52 €	
Adhérents possédant déjà une licence I.R.A / F.F.R	26 €	
Adhérents mineurs	26 €	
Supplément Marche nordique	10 €	
Abonnement Rando-magazine (facultatif)	8 €	
Total		

Chèque à établir à l'ordre du « CSME Randonnée Pédestre »

Loi sur le sport du 23/03/1999

Conformément à l'article 3622-1 du nouveau code de la santé publique, la délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités sportives et physiques. Ce point est stipulé dans le règlement intérieur.

REGLEMENT INTERIEUR

Ci-joint, à conserver par l'adhérent

BULLETIN D'ADHESION (individuel)

Je soussigné :

NOM (en majuscules) :

Prénom :

N° licence fédérale :

(Si a été ou est membre de la FFR par l'intermédiaire d'une autre association).

Date de naissance :

Téléphone :

Portable :

Courrier électronique :

Adresse :

Code postal/Vill :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des garanties d'assurances souscrites par le CSME et liées à la cotisation FFR.

Demande son inscription et celles des personnes désignées ci-dessous, demeurant à la même adresse.

Droit à l'image :

J'accepte l'utilisation de mon image par le club exclusivement à des fins internes : oui non
(diffusion de photos sur le site internet du club, les panneaux d'exposition et les diaporamas, lors des manifestations du club.)

Je souhaite recevoir des informations de la FFR :

oui non

Je souhaite recevoir des informations des partenaires de la FFR :

oui non

Nom	Prénom	Date naissance	Licence

Option 1 : je règle, ce jour, le montant des cotisations des personnes à inscrire, par chèque,

soit : €

Je m'engage à fournir un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique de la randonnée et le cas échéant de la Marche nordique de ces personnes.

Ce certificat doit dater de moins d'un an et sera valable 3 ans. Une attestation de réponses négatives à un questionnaire de santé devra être fournie pendant les deux années intermédiaires.

Option 2 : je m'engage, si je désire poursuivre après une première randonnée d'essai, à effectuer sous huitaine le règlement de ma cotisation, et à fournir le ou les certificats médicaux demandés.

Compte-tenu du coté impératif de la remise des certificats médicaux, les licences ne pourront être commandées en l'absence de ces documents.

RGPD : Je reconnais avoir eu connaissance des mentions d'utilisation de mes données personnelles par la section Randonnée Pédestre du CSME.

Date :

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat du C.S.M.E Randonnée pédestre.